

**ABSENTEISME PREMIER DEGRE**  
**Fiche guide pour contractualisation avec les familles**

| REGISTRE INSTITUTIONNEL   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Rappel ferme de l'obligation scolaire (Code de l'éducation art. L 111-2; L131-1; L131-1-1)               <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'instruction est un droit de l'enfant garanti par l'Etat qui contrôle l'assiduité scolaire.</li> <li>• Ce caractère obligatoire s'impose inconditionnellement. S'agissant des congés scolaires fixés par un calendrier national, les vacances posées par les parents doivent s'y ordonner et s'y conformer.</li> </ul> </li> <li>❖ Arguments pédagogiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'absence nuit à la progressivité des apprentissages, en multipliant les lacunes, les retards d'acquisition, les difficultés scolaires.</li> </ul> </li> </ul> <p>L'absence fragilise ou compromet l'intégration de l'élève dans la classe, et la reconnaissance de sa place dans le groupe.</p> |
| REGISTRE SOCIAL   |
| <p><b>1<sup>er</sup> degré</b> : Le Directeur d'Ecole peut solliciter le responsable de pôle du lieu de résidence de l'élève afin, s'il le souhaite, d'inviter l'assistant social de secteur à l'équipe éducative (cf. tableau pôles de développement social)</p>   |

ELEVE : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... CLASSE : .....

**1<sup>er</sup> entretien (après au moins 4 demi-journées complètes d'absences injustifiées dans un mois)**

Relevé précis du nombre d'absences injustifiées :

Personnes présentes :

Raisons invoquées par la famille pour expliquer les absences :

Relevés de conclusions et propositions faites à la famille :

Date :

Le directeur

L'enseignant

Les responsables légaux

**2<sup>ème</sup> entretien (en cas de persistance de l'absentéisme) :**

Date du 1<sup>er</sup> signalement à la DSDEN :

Relevé précis du nombre d'absences depuis le 1<sup>er</sup> signalement :

Personnes présentes :

Relevés de conclusions :

Engagement(s) de la famille :

Date :

Le directeur

L'enseignant

Les responsables légaux

Si l'absentéisme perdure après que la famille ait été reçue à la direction académique, un nouveau signalement devra être fait